



Revenus post rupture conventionnelle

Par esox

Bonjour à toutes et tous,

Je me pose une petite question.

Suite à un entretien avec mon employeur, nous avons parlé d'une possible rupture conventionnelle (le quotidien étant devenu plus difficile pour différentes raisons, bientôt 13 ans d'ancienneté, 20 ans à travailler ensemble).

Mon employeur m'a expliqué que si vraiment je le souhaitais, une rupture conventionnelle serait envisageable.

J'hésite sérieusement, je pense qu'en effet cela pourrait être une porte de sortie honorable.

Seulement, même si je regarde déjà les annonces pour rebondir ailleurs, je n'ai pas d'autre travail pour le moment.

Et avec le quotidien, le crédit, la pension alimentaire et autres, je ne peux me permettre une trop grosse perte de revenus.

D'où ma question : pouvez-vous m'expliquer ce qui m'attend à ce propos en attendant de trouver un nouvel emploi si j'accepte cette rupture conventionnelle svp ?

Je vous remercie !

Par Xav84

Bonjour,

Vous trouverez sur le lien suivant un simulateur permettant de calculer votre indemnité:

[url=https://candidat.francetravail.fr/portail-simulateurs/allocations-et-aides/parcours/votre-situation]https://candidat.francetravail.fr/portail-simulateurs/allocations-et-aides/parcours/votre-situation[/url]

Par hideo

Vous pourrez vous inscrire à France Travail comme demandeur d'emploi avec des indemnités chômage qui vont réduire vos revenus et qui seront dégressives.

Il vaut mieux retrouver un emploi stable ,avant de partir de votre entreprise ,plutôt que de risquer de vous retrouver au chômage sans sécurité d'emploi .La période actuelle n'étant pas propice au recrutement d'emploi ,sauf ceux très hautement qualifiés ou dans des métiers à tension (très mal payés et difficiles).

Par Henriri

Hello !

Le cas échéant il faut vite s'inscrire à France Travail car le délai de carence (7 jours + congés payés + indemnités licenciement) pour toucher le chômage commence à ce moment-là.

A+